



## COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Centre socio-culturel, rue du chemin creux à Le Magny

\*\*\*\*\*

### Étaient présents : 63 membres

- 1 M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) Président
- 2 M. JUDALET Patrick (Maire de La Châtre) 1<sup>er</sup> Vice-Président
- 3 M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- 4 M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
- 5 Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 6 M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS)
- 7 M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 8 Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
- 9 Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
- 10 M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
- 11 M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
- 12 Mme CHADRON Mauricette (FEUSINES)
- 13 Mme CHAGNON Josette (LACS)
- 14 M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 15 Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
- 16 Mme COMMON Colette (SAZERAY)
- 17 M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
- 18 Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
- 19 M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
- 20 M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
- 21 M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
- 22 Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY)
- 23 M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
- 24 M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- 25 M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 26 M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
- 27 M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
- 28 Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
- 29 M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 30 Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)

- 31 M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 32 M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
- 33 Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 34 M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER) représenté par Mme WERBROUCK suppléante
- 35 M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 36 M. MERCIER André (THEVET ST JULIEN)
- 37 M. MINET Claude (Maire de CLUIS)
- 38 M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
- 39 Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
- 40 M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
- 41 M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
- 42 M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
- 43 Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
- 44 Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
- 45 M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
- 46 M PELLETIER Philippe (URCIERS)
- 47 Mme. PEPIN Christine (MONTGIVRAY)
- 48 Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
- 49 M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
- 50 M. RABRET Benoît (VIJON)
- 51 Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET) représentée par M. Emmanuel DAUDON suppléant
- 52 M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
- 53 M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
- 54 Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
- 55 Mme TRIBET Annie (CREVANT)
- 56 M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
- 57 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)

### **Conseillers Départementaux**

- 58 Mme LAFARCINADE Marie Jeanne (Conseillère Départementale de NEUVY ST SEPULCHRE)
- 59 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

### **Délégués des Communautés de Communes**

- 60 M. GARRY André (CDC de la Marche Berrichonne, Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 61 M. MANCOIS Jean-Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 62 M. PATRIGEON Philippe (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de LA BERTHENOUX)
- 63 M. ROBERT Christian (CDC du Val de Bouzanne, Maire de MERS SUR INDRE)

M. ROULLET Dominique (Conseiller Régional référent)

Mme NIEUL Hélène (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

### **Équipe du Pays**

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), M. VASLIN Pierre-Emmanuel (Animateur LEADER), Mme AUMARECHAL Blandine (Chargée de mission Santé), M. GORDET Valentin (Chargé de mission SCoT/PLUi)

**Étaient excusés ou absents : 49 délégués**

- 1 M. ALIX Claude (NERET)
- 2 Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
- 3 Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
- 4 Mme BEHRA Hélène (MERS SUR INDRE)
- 5 M. BIGRAT Jean-Philippe (SARZAY)
- 6 M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de NEUVY ST SEPULCHRE)
- 7 M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
- 8 M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
- 9 Mme BRUNAUD Anne Marie (MALICORNAY)
- 10 M. CHAUVAT Jean Marc (NEUVY ST SEULCHRE)
- 11 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne)
- 12 M. DESCOUT Serge (Président du Département de l'Indre, Conseiller Départemental de LA CHATRE)
- 13 Mme D'HOOGE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
- 14 M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Député de l'Indre, Conseiller Régional)
- 15 M. GAUTRON Guy (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de NEUVY ST SEPULCHRE) 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- 16 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 17 M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
- 18 M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
- 19 M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
- 20 M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
- 21 M. LAFONT Marc (MERS SUR INDRE)
- 22 M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
- 23 M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
- 24 M. LELARD Philippe (MONTIPOURET)
- 25 M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
- 26 Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
- 27 M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
- 28 M. MENSURET Quentin (LYS ST GEORGES)
- 29 M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
- 30 M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
- 31 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
- 32 M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
- 33 M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
- 34 M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
- 35 Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
- 36 M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
- 37 Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 38 Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
- 39 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 40 M. QUENTIN Benjamin (LA MOTTE FEUILLY)
- 41 Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
- 42 Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
- 43 M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
- 44 M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
- 45 Mme SCHIAVI Béatrice (SAINT CHARTIER)
- 46 Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
- 47 M. THEBAULT Bernard (MAILLET)
- 48 M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
- 49 M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

Mme GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

---

M. Jean-Michel DEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans le Centre socio-culturel du MAGNY.

M. Gérard DEFOUGERE, Maire du Magny accueille avec plaisir les élus du Syndicat de Pays dans cette salle socio-culturelle financée par la région au titre du Contrat de 3<sup>ème</sup> génération.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 11 septembre 2017. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président accueille chaleureusement M. Dominique ROULLET, Vice-Président de la région, Conseiller régional référent du Pays.

Le Président demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence en hommage à M. Patrick BRISSE, délégué du Pays en qualité de 1er adjoint de SARZAY.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

- 1) Contrat Régional : Présentation et validation de l'évaluation du Contrat 3G, présentation et validation du Programme d'actions du CRST
- 2) SCoT : Présentation et validation des enjeux du diagnostic territorial par le cabinet d'études, décision modificative relative à l'imputation de la DGD 2017, validation de la candidature à l'appel à projets SCoT 2018
- 3) OPAH : Prorogation de l'OPAH 2012/2017 en 2018, candidature à une 3ème OPAH
- 4) MAEC : validation de la candidature à l'appel à projets « MAEC 2018 »
- 5) COT ENR : avancement de la démarche
- 6) PNR Sud Berry : avancement de la démarche

---

## **1) Contrat Régional**

En préambule M. ROULLET, Vice-Président de la région Centre-Val de Loire tient à saluer l'ensemble des élus du Pays, les services de la région et du Pays.

Il indique que la région a souhaité se rapprocher des territoires en créant des Espaces Région Centre-Val de Loire (ERC) dans chaque département. Situé à l'aéroport de Châteauroux, l'ERC de l'Indre réunit les directions de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle, des transports scolaires et du développement économique. Le Directeur de l'ERC de l'Indre, Guillaume CREPIN est à la disposition des élus du département de l'Indre.

Tout d'abord il souligne la volonté de la région de maintenir les Contrats régionaux avec les Pays et les Agglomérations qui représentent près de 60 à 70 M€ par an.

A ce titre, la région Centre-Val de Loire est la 1<sup>ère</sup> région de France en euros investis par habitant pour l'aménagement du territoire.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (4<sup>ème</sup> génération des Contrats Régionaux) doit répondre à de nouveaux enjeux de territoires et de nouvelles attentes de la population : la dévitalisation des centres villes, la démographie médicale, les économies d'énergie... .

Dans un contexte national de baisse des recettes pour les collectivités (dotations, emplois aidés...), la région doit faire face à une augmentation de ses dépenses : gratuité des transports scolaires, travaux importants dans les lycées, ... .

Afin d'équilibrer le budget de la région, chaque direction régionale a consenti des efforts importants pour diminuer leur dépense.

Face à ces problèmes budgétaires, la crainte des élus était que la région renonce définitivement aux contrats régionaux. La direction de l'aménagement du territoire a fait le choix de rallonger d'une année les contrats régionaux en passant de 5 à 6 ans.

Actuellement, on constate que les Pays sollicitent une année de plus pour achever leurs Contrats et compléter les derniers dossiers. Cela s'explique par la complexité du dispositif qu'il convient de simplifier et par les difficultés financières des collectivités locales.

En moyenne la consommation en fin de 5<sup>ème</sup> année est de 90%. La 6<sup>ème</sup> année permettrait alors d'atteindre une consommation proche de 100%.

Actuellement les crédits non utilisés en fin de contrat 3G sont transférés sur le déploiement du Très Haut Débit dans le CRST. Ce ne sera plus le cas en fin de CRST, ainsi les crédits non engagés seront perdus pour le territoire. Toutefois, la 6<sup>ème</sup> année devrait permettre de limiter ces crédits non engagés.

C'est un gain attendu de 7 à 9 M€/an pour la Direction de l'aménagement du territoire dont on mesurera les effets dans 2 ans, compte tenu de la mise en œuvre du CRST.

La région souhaite revoir le périmètre des Pays afin de supprimer le cas des intercommunalités chevauchant plusieurs territoires.

Plus largement, la région souhaite que les Pays puissent se réunir à l'échelle des bassins de vie en citant les exemples suivants :

- PNR Brenne et Pays Val de Creuse-Val d'Anglin
- Pays de Bourges et métropole de Bourges

Le dialogue avec la région sera renforcé dans le cadre d'un Comité de suivi qui se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur l'avancement du Contrat régional.

D'autres éléments sont à prendre en compte pour adapter les Contrats régionaux :

- Signature des « Contrats de ruralité » des PETR avec l'Etat
- Approbation du SRADDET en 2020 visant à « dessiner la région de demain »

L'enveloppe de fonctionnement du CRST représentera au maximum 500 000 € dont une subvention dédiée à l'animation de 300 000 € sur la durée du Contrat (50 000 € par an).

Les projets relatifs au soutien des investissements matériels en CUMA, des filières locales territorialisées, des itinéraires de grandes randonnées pédestres, des commerces et de l'artisanat seront désormais pris en charge par la région dans le cadre des financements sectoriels, en dehors des Contrats régionaux.

M. ROULLET précise enfin que le nouveau cadre de référence du CRST sera simplifié en vue de la dématérialisation des dossiers de subvention prévue en 2018.

Exemples de simplifications du CRST :

- Un Contrat unifié avec une seule enveloppe mettant fin aux enveloppes additionnelles (espace public, logement, pôle de centralité)
- Une subvention minimum réduite à 2 000 € (au lieu de 20 000 €)
- Un assouplissement autorisant les menuiseries en aluminium pour l'isolation des bâtiments publics (bois, bois/alu et alu)
- ...

Ce projet d'évolution du cadre d'intervention du CRST a été présenté aux Présidents de Pays lors d'une réunion de l'association A3P le 28 novembre dernier.

Il précise que l'adaptation du cadre d'intervention des Contrats régionaux sera présentée et débattue en session régionale des 21 et 22 décembre 2017.

En conclusion, il confirme que la région soutiendra le Pays dans son projet de PNR Sud Berry.

Le Président remercie M. ROULLET pour tous ces éléments d'information relatifs à l'évolution des Contrats régionaux qui seront validés lors de la session régionale de décembre prochain.

### Evaluation du Contrat Régional de 3<sup>ème</sup> Génération

Suite au retard pris par une dizaine de dossiers déposés non complets à la clôture du Contrat Régional de 3<sup>ème</sup> Génération en décembre 2016, la programmation s'est achevée en Commission régionale de septembre 2017.

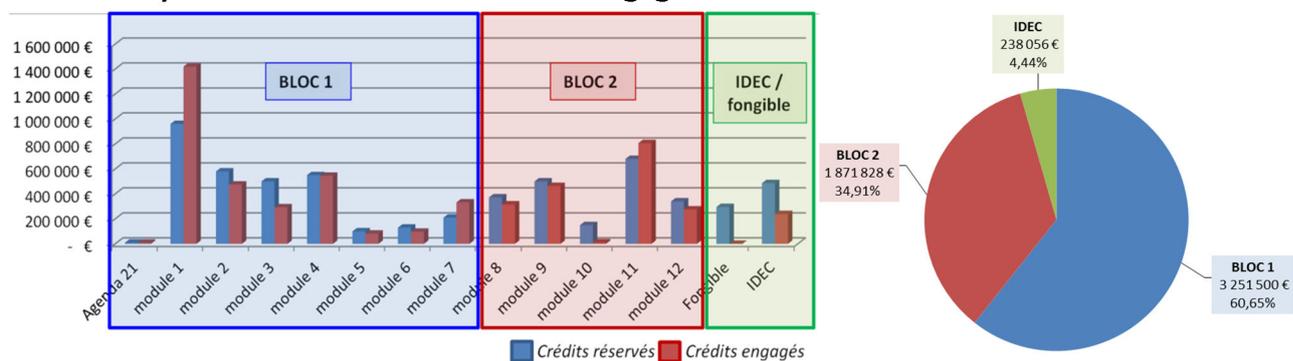
En synthèse, voici les éléments de l'évaluation du Contrat 3G présentés en Comité syndical :

- Dotation totale : **5 862 000 €**
  - Dotation 3G : 5 512 000 €
  - Dotation A VOS ID : 350 000 €
- Crédits engagés : **5 361 384 €**
  - Crédits 3G : Montant des subventions accordées de 5 123 328 €
  - Crédits A VOS ID : Montant des subventions accordées de 238 056 €
- Taux d'engagement :
  - Taux d'engagement des crédits 3G : 92,95%
  - Taux d'engagement des crédits A VOS ID : 68,02%
- Nombre de dossiers soutenus : **151**
  - Dossiers 3G : 106
  - Dossiers A VOS ID : 45 (19 sur le Pays et 26 en inter-Pays)

Les crédits engagés par module sont détaillés dans le tableau et les graphiques suivants :

Priorités régionales	Modules	crédits réservés à la signature	%	crédits réservés après bilan	%	crédits engagés	%
1er BLOC	Agenda 21	9 000 €	0,15%	9 000 €	0,15%	9 000 €	0,17%
	Module 1 : Formation, développement et innovation économique	960 000 €	16,38%	1 328 400 €	22,66%	1 419 500 €	26,48%
	Module 2 : Services à la population	580 000 €	9,89%	565 100 €	9,64%	474 700 €	8,85%
	Module 3 : Habitat rénovation urbaine	500 000 €	8,53%	352 700 €	6,02%	292 700 €	5,46%
	Module 4 : Performance énergétique	550 000 €	9,38%	603 300 €	10,29%	544 500 €	10,16%
	Module 5 : Paysage	100 000 €	1,71%	40 000 €	0,68%	82 100 €	1,53%
	Module 6 : Mobilité	130 000 €	2,22%	97 000 €	1,65%	97 000 €	1,81%
	Module 7 : Biodiversité Eau	210 000 €	3,58%	338 500 €	5,77%	332 000 €	6,19%
<b>TOTAL BLOC 1</b>		<b>3 039 000 €</b>	<b>51,84%</b>	<b>3 334 000 €</b>	<b>56,87%</b>	<b>3 251 500 €</b>	<b>60,65%</b>
2ème BLOC	Module 8 : Economie touristique	372 000 €	6,35%	315 000 €	5,37%	315 000 €	5,88%
	Module 9 : Développement de l'accès à la culture	500 000 €	8,53%	535 700 €	9,14%	463 500 €	8,65%
	Module 10 : Aménagements urbains/cadre de vie	150 000 €	2,56%	11 100 €	0,19%	10 800 €	0,20%
	Module 11 : Act. sportives et de loisirs	680 000 €	11,60%	812 000 €	13,85%	806 900 €	15,05%
	Module 12 : Agriculture	340 000 €	5,80%	272 200 €	4,64%	275 628 €	5,14%
<b>TOTAL BLOC 2</b>		<b>2 042 000 €</b>	<b>34,83%</b>	<b>1 946 000 €</b>	<b>33,20%</b>	<b>1 871 828 €</b>	<b>34,91%</b>
Enveloppe fongible		295 000 €	5,03%	232 000 €	3,96%		0,00%
ID en Campagne		486 000 €	8,29%	350 000 €	5,97%	238 056 €	4,44%
<b>TOTAL</b>		<b>5 862 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 862 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 361 384 €</b>	<b>100,00%</b>

### Répartition des crédits réservés et engagés



### Détail des crédits engagés et du nombre de projets par type de maîtres d'ouvrage

Maîtres d'ouvrage	Crédits engagés	%	Nombre de projets	%	Subvention moyenne
Communautés de Communes	1 498 328 €	29,25%	14	13,21%	107 023 €
Syndicats intercommunaux	245 300 €	4,79%	2	1,89%	122 650 €
Pays de La Châtre en Berry	143 700 €	2,80%	5	4,72%	28 740 €
Communes	2 727 900 €	53,24%	39	36,79%	69 946 €
Associations	150 000 €	2,93%	2	1,89%	75 000 €
Agriculteurs	86 500 €	1,69%	11	10,38%	7 864 €
CUMA	171 600 €	3,35%	22	20,75%	7 800 €
Artisans/commerçants	100 000 €	1,95%	11	10,38%	9 091 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 123 328 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>106</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 333 €</b>

60 Projets publics  
90% des crédits régionaux

46 Projets privés  
10% des crédits régionaux

## Impacts du Contrat régional sur le territoire

- Impact économique :
  - Création d'entreprises : 24
  - Emplois créés : 76
  - Emplois confortés : 109
- Impact touristique :
  - Nombre d'hébergements touristiques améliorés : 1 camping (70 emplacements)
  - Nombre de sites touristiques mis en valeur : 2
  - Nombre de visiteurs supplémentaires par an : 10 000 à 15 000
- Impact sur l'agriculture :
  - Nombre de projets en circuits courts : 11 dont 4 en agriculture bio
  - Le nombre d'exploitations biologique à doubler en 5 ans (4,65% des exploitations agricoles pour une superficie de 1 806 ha)
  - Nombre de projets en CUMA : 22
- Impact social :
  - Familles**
    - Accueil petite enfance : 85 places supplémentaires créées
    - Centre de loisirs : 80 places supplémentaires créées
    - Accueil périscolaire : 30 places supplémentaires créées
  - Santé**
    - Une maison de santé pluridisciplinaire (La Châtre)
    - Un Pôle rural de Santé (St Denis de Jouhet)
  - Logements**
    - Accueil personnes âgées : 2 logements (6 personnes)
    - Accueil jeunes travailleurs : 3 logements (3 personnes)
- Impact énergétique :
  - Nombre d'étude thermique : 12 dont 1 COEP
  - Nombre de projets financés : 11
  - Energie économisée : 48 446 Kwh/an
  - GES évités : 8 433 kgeqCO2/an
- Impact environnemental :
  - Nombre de diagnostics biodiversité dans les exploitations agricoles : 78
  - Nombre de communes engagées dans une démarche « 0 pesticide » : 5
  - Volume de pesticide économisé : 385 Litres / an
  - Linéaire de haies sauvegardées : 98 km
  - Nombre d'arbres isolés préservés : 30
  - Nombre de matériels préservant la TVB : 7
  - Site vitrine de la Trame Verte et Bleue mis en valeur : Moulin d'Angibault

Après réaffectation des crédits non engagés, la dotation « Très Haut Débit » s'établit en fin de Contrat 3G à **624 672 €** et se décompose comme suit :

- Crédits THD réservés : 205 300 €
  - Crédits d'investissement 3G non engagés : 366 472 €
  - Solde de l'enveloppe « Pôle de Centralité » : 52 900 €
- } + 419 32 €

En tenant compte du Très Haut Débit, les crédits d'investissement engagés en fin de contrat 3G s'établissent à 5 489 800 €, soit un taux d'engagement de 99,60%

- Crédits 3G engagés : 5 123 328 €
- Crédits d'investissement réaffectés au THD : 366 472 €

Seuls les crédits de fonctionnement non engagés en fin de contrat 3G s'établissant à 22 200€ (0,40%) ont été perdus par le territoire.

## Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2018/2023)

L'enveloppe globale du CRST de **7 142 000 €** se décompose comme suit :

- Dotation de base du CRST : **4 862 000 €**, dont A VOS ID (350 000 €), THD (1 187 628 €), animation CRST (285 500 €), forfait étude ENERGETIS (10 000 €), volet agricole (205 000 €)
- Dotation du Fonds Sud : **1 000 000 €**
- Enveloppes additionnelles du CRST : **1 280 000 €**
  - Logement : 470 000 € (organismes HLM : OPAC et SCALIS)
  - Espace public : 533 000 € (50 communes du Pays)
  - Pôle de centralité : 277 000 € (Ville de La Châtre)

Rappel des critères de sélection des projets validés en Bureau du Pays du 6 décembre 2016 :

- **Clôture du recensement** à la liste des projets présentée en Bureau du 6/12/16
- **Suppression des projets inéligibles au CRST** et orientation, le cas échéant, vers d'autres financements mobilisables (Europe, Etat, Région, Département)
- **Priorité des projets « bien avancés » et programmés de 2017 à 2019** : étude réalisée, APS, DCE, Projets urgents à engager en 2017
- **Report des projets « peu avancés » et programmés de 2020 à 2022 en priorité au bilan mi-parcours** : simple idée de projet, étude envisagée
- **Limitation du nombre de projets par maître d'ouvrage** : les maîtres d'ouvrage proposant plusieurs projets devront les classer par ordre de priorité

Le Président indique que le projet d'extension de l'ESAT de Cluis (insertion professionnelle des personnes handicapées) a été déposé en août 2017 pour un coût de 1 120 200 € HT et une subvention sollicitée de 560 100 € (50%).

En application des critères de sélection, le Comité syndical valide le report de ce projet qui sera étudié au Bilan à mi-parcours du CRST (2019/2020).

Après recensement des projets CRST et suite à la priorisation effectuée par les maîtres d'ouvrage, le montant total des subventions est passé de 11 196 500 € à **6 273 528 €**, soit une baisse de 4 922 972 €. Cette programmation est détaillée ci-dessous :

Nombre de projets	Maître d'ouvrage	Subvention sollicitée	
1	Crédits animation CRST	285 500 €	2 038 128 €
1	Forfait Etude ENERGETIS	10 000 €	
1	Crédits THD	1 187 628 €	
24	Volet agricole	205 000 €	
58	Crédits A VOS ID	350 000 €	
1	Algurande	25 000 €	836 900 € 1 projet /cne
1	Cluis	72 600 €	
1	Crevant	114 000 €	
1	Malicornay	16 600 €	
1	Mers sur Indre	20 200 €	
1	Montgivray	10 000 €	
1	Orsennes	38 500 €	
1	Pouigny Notre Dame	20 000 €	
1	St Août	66 000 €	
1	St Denis de Jouhet	390 000 €	
1	St Christophe en Boucherie	40 000 €	
1	St Plantaire	24 000 €	
2	St Chartier	93 500 €	
2	Ste Sévère sur Indre	67 100 €	
3	Montipouret	38 900 €	
6	Neuvy St Sépulcre	412 000 €	1 300 500 €
6	La Châtre	689 000 €	
2	CDC VAL DE BOUZANNE	158 400 €	
3	PAYS	81 000 €	2 032 000 €
4	CDC MARCHE BERRICHONNE	261 400 €	
9	CDC LA CHATRE	1 531 200 €	66 000 €
1	INDRE NATURE	16 000 €	
15	Contrat Local de Santé	50 000 €	
<b>150</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 273 528 €</b>	<b>6 273 528 €</b>
<b>DOTATION de</b>		<b>5 862 000 €</b>	
<b>Programmation à ajuster</b>		<b>- 411 528 €</b>	

Pour une Dotation régionale de 5 862 000 €, il conviendra d'ajuster la programmation lors de la négociation avec la région.

Le CRST s'articule autour des 4 priorités thématiques et des 36 fiches actions suivantes :

## EMPLOI/ECONOMIE

### **A1 : Attractivité numérique du territoire**

- 1 - Accompagnement du déploiement du Très Haut Débit

### **A2 : Accueil des entreprises**

- 2 - Zones d'activités économiques
- 3 - Création de locaux d'activités (en location)

### **A3 : Economie agricole**

- 4 - Développement de l'agriculture biologique
- 5 - Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité
- 6 - Développement et structuration des filières locales
- 7 - Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales

### **A4 : Economie Sociale et solidaire**

- 8 - Insertion par l'activité économique des personnes en difficultés

### **A5 : Commerce et artisanat**

- 9 - Soutien au commerce et à l'artisanat dans le cadre d'une opération collective territoriale

### **A6 : Economie touristique**

- 10 - Tourisme à vélo
- 11 - Itinérance touristique pédestre
- 12 - Itinérance touristique équestre
- 13 - Oenotourisme
- 14 - Sites et accueil touristique

### **A7 : Locaux de formation et plateforme technologiques**

## MIEUX ETRE SOCIAL

### **B1 : Services à la population**

- 15 - MSP et autres exercices regroupés

### **B2 : Développement de l'accès à la culture**

- 16 - Salles de spectacles
- 17 - Equipements de lecture publique
- 18 - Equipements d'enseignement artistique

### **B1 : Services à la population**

- 19 - Structure d'accueil petite enfance (0-3 ans)
- 20 - Accueil extrascolaire et locaux jeunes
- 21 - Commerces de proximité

### **B3 : Sports**

- 22 - Equipements sportifs et de loisirs

## MAILLAGE URBAIN ET RURAL

### **C0 : Paysage**

### **C1 : Aménagement d'espaces publics**

- 23 - Espaces publics

### **C2 : Foncier**

### **C3 : Habitat/Logement**

- 24 - Logements : acquisition-réhabilitation
- 25 - Logements : construction neuve
- 26 - Quartier habitat durable
- 27 - Rénovation thermique du parc social
- 28 - Lutte contre la précarité énergétique

### **C4 : Rénovation urbaine**

- 29 - Rénovation urbaine

### **C5 : Mobilité durable**

- 30 - Vélo utilitaire

## STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE / PLAN CLIMAT REGIONAL

- 31 - Trame verte et bleue
- 32 - Gestion alternative des espaces publics
- 33 - Biodiversité domestique
- 34 - Matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau
- 35 - Plan isolation des bâtiments publics et associatifs
- 36 - Filière bois énergie : de la production à la distribution

Le tableau récapitulatif du Programme d'actions du CRST est le suivant :

	Dotation de base	% de la Dotation de base	Enveloppes additionnelles				DONT Part en fonctct	Total subvention CONTRAT
			Fonds Sud	Logement social	Espaces publics	Pôle de Centralité		
<b>A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE</b>	<b>1 386 628</b>	<b>26%</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 000</b>	<b>2 386 628</b>
<b>Axe A1 : Attractivité numérique du territoire</b>	<b>187 628</b>	<b>4%</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 187 628</b>
01 : Accompagner le déploiement du THD	187 628		1 000 000					1 187 628
<b>Axe A2 : Accueil des Entreprises</b>	<b>685 700</b>	<b>13%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>685 700</b>
02 : Zones d'activités économiques	527 700							527 700
03 : Création de locaux d'activités (en location)	158 000							158 000
<b>Axe A3 : Economie agricole</b>	<b>120 000</b>	<b>2%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120 000</b>
04 : Développement de l'agriculture biologique	60 000							60 000
05 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité	60 000							60 000
06 : Développement et structuration des filières locales territorialisées	0							0
07 : Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales	0							0
<b>Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté	0							0
<b>Axe A5 : Commerce artisanat</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
09 : Soutien au commerce et à l'artisanat dans le cadre d'une Opération collective territoriale	0							0
<b>Axe A6 : Economie touristique</b>	<b>393 300</b>	<b>7%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 000</b>	<b>393 300</b>
10 : les Pays à vélo	60 800						16 000	60 800
11 : Itinérance pédestre	0							0
12 : Itinérance touristique équestre	0							0
13: Oenotourisme	0							0
14 : Site et accueil touristiques	332 500							332 500
<b>Axe A7 : Locaux de formation et de plateforme technologiques</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0							0
<b>B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL</b>	<b>1 781 200</b>	<b>34%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>1 781 200</b>
<b>Axe B1 : Services à la population</b>	<b>1 471 000</b>	<b>28%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>1 471 000</b>
15 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires	802 500							802 500
15-1 : Contrat Local de Santé	100 000						100 000	100 000
19 : Structure d'accueil petite enfance	0							0
20 : Accueil extrascolaire et locaux jeunes	0							0
21 : Commerce de proximité	178 500							178 500
21-1 : Accueil Familial Regroupé	0							0
21-2 : Résidence pour séniors	390 000							390 000
<b>Axe B2 : Développement de l'accès à la culture</b>	<b>60 000</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 000</b>
16 : Salles de spectacles	0							0
17 : Equipements de lecture publiques	60 000							60 000
18 : Equipements liés à l'enseignement artistique : écoles de musique, de danse et d'art dramatique	0							0
<b>Axe B3 : Sport</b>	<b>250 200</b>	<b>5%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>250 200</b>
22 : Equipements sportifs et de loisirs	250 200							250 200
<b>C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL</b>	<b>24 000</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>470 000</b>	<b>533 000</b>	<b>277 000</b>	<b>0</b>	<b>771 000</b>
<b>Axe C1 : Aménagement d'espaces publics</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>533 000</b>	<b>277 000</b>	<b>0</b>	<b>810 000</b>
23 : Aménagement d'espaces publics	0				533 000	277 000		810 000
<b>Axe C2 : Foncier</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
23-2 : Animation urbanisme durable	0							0
<b>Axe C3 : Habitat – Logement</b>	<b>24 000</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>470 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>494 000</b>
24 : Acquisition-Réhabilitation	24 000							24 000
25 : Construction neuve	0							0
26 : Aménagement de quartiers d'habitat durable	0							0
27 : Rénovation thermique du parc public social	0			470 000				470 000
28 : Rénovation thermique du parc locatif privé	0							0
<b>AXE C4 : Rénovation urbaine</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
29 : Rénovation urbaine	0							0
<b>AXE C5 : Mobilité durable</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
30 : vélo utilitaire	0							0
<b>D : ACTION TRANSVERSALE : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE</b>	<b>155 000</b>	<b>3%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 000</b>	<b>155 000</b>
31 : Trame verte et bleue	21 700						16 000	21 700
31-1: Animation de la Trame Verte et Bleue	15 000						15 000	15 000
32 : Gestion alternative des espaces publics	63 300							63 300
32-1 : Bonification matériaux perméables	0							0
33 : Agir pour la biodiversité domestique	40 000							40 000
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	15 000							15 000
<b>E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL</b>	<b>1 291 200</b>	<b>24%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>1 291 200</b>
35 : Plan isolation bâtiments publics	1 147 400							1 147 400
35-1: Forfait ECb	10 000						10 000	10 000
35-2: Bonification Climat énergie	48 700							48 700
35-3: Eclairage public	55 100							55 100
36 : Filière Bois énergie (de la production à la distribution)	30 000							30 000
<b>Animation transversale</b>	<b>285 500</b>	<b>5%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>285 500</b>	<b>285 500</b>
<i>Animation territoriale dédiée au contrat</i>	285 500		0	0	0	0	285 500	285 500
<b>ENVELOPPE FONGIBLE</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>4 923 528</b>		<b>1 000 000</b>	<b>470 000</b>	<b>533 000</b>	<b>277 000</b>	<b>442 500</b>	<b>7 203 528</b>
<b>F : ACTION TRANSVERSALE : A VOS ID</b>	<b>350 000</b>	<b>7%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>350 000</b>
A VOS ID (dont 13 000 € pour un dispositif régional de veille et de capitalisation)	350 000		0	0	0	0	0	350 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 273 528</b>	<b>100%</b>	<b>1 000 000</b>	<b>470 000</b>	<b>533 000</b>	<b>277 000</b>	<b>442 500</b>	<b>7 553 528</b>
<b>ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT</b>								<b>7 553 528</b>

M. DAUGERON, Vice-Président du Pays insiste sur l'importance des crédits régionaux du CRST qui permettront de soutenir le développement de l'économie locale et le déploiement du Très Haut Débit qui sont des sujets « sensibles » sur le territoire.

Conscient des enjeux liés au numérique, M. ROULLET rappelle que la région a investi 170 M€ sur le déploiement du Très Haut Débit.

Le Président propose au Comité syndical de **valider le programme d'actions du CRST**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

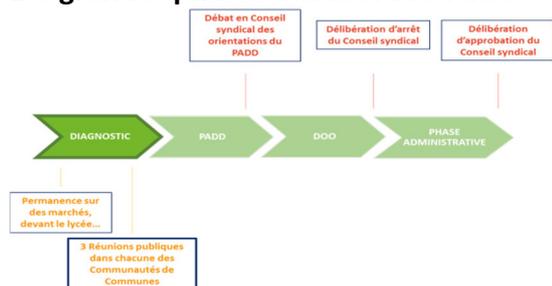
- ⇒ **APPROUVE** l'évaluation du Contrat de 3<sup>ème</sup> génération présentée en séance aux délégués du Pays, qui a reçu un avis favorable du Conseil de développement du 21 novembre 2017
- ⇒ **VALIDE** le Programme d'actions du CRST présenté en séance aux délégués du Pays, qui a reçu un avis favorable du Conseil de développement du 21 novembre 2017
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
  - À déposer le Programme d'actions du CRST à la région Centre-Val de Loire,
  - À négocier ce programme avec M. ROULLET, Vice-Président de la région et à le présenter devant la commission régionale en délégation de Pays : élus du territoire (Pays, Ville de La Châtre et Communautés de Communes) et représentant du Conseil de développement,
  - Et à signer le Contrat régional avec le Président du Conseil régional, ou son représentant, et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

## 2) SCoT

Le Président indique que le diagnostic du SCoT a été présenté lors de 2 réunions publiques le 28 novembre à Neuvy St Sépulchre et le 30 novembre à Aigurande. Une 3<sup>ème</sup> réunion publique est prévue le 7 décembre 2017 à La Châtre.

### Présentation de la démarche et du contexte

#### Les grandes phases d'élaboration du SCoT



**Retour sur les 3 jours d'immersion** auprès des habitants : Lycée de la Châtre, Marché de Saint-Août, Foire de Saint Denis-de-Jouhet

#### Un positionnement à définir, une identité à restaurer

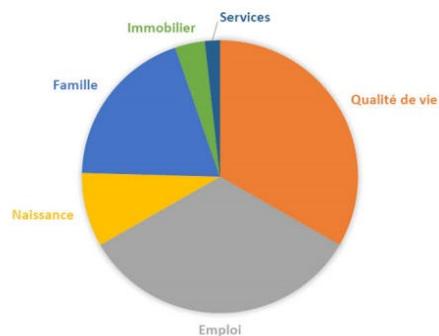
Une position au carrefour de trois régions, un éloignement des pôles administratifs régionaux.

Un point essentiel : les distances et le **caractère rural du territoire**.

- Quel **positionnement** affirmer ? Situation de frange ou arrière-pays de marque ?
- Comment renforcer le **sentiment d'appartenance** au Pays de la Châtre en Berry ?
- Quel **équilibre** définir dans la structuration du territoire (pôles principaux et pôles-relais) ?

Antériorité d'installation moyenne : 19 ans.

#### MOTIF DE L'INSTALLATION DANS LE PAYS

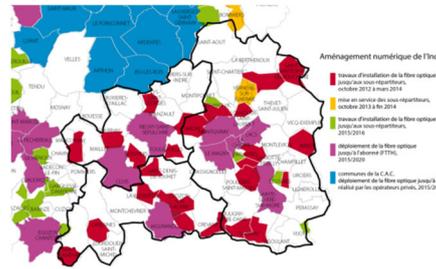




## L'accessibilité et les transports, un enjeu clé

- Mieux définir les **équilibres du territoire** et son rapport avec les influences extérieures, pour permettre la desserte en transports en commun des **pôles principaux** et des **pôles-relais**.
- **Réfléchir à des aménagements** offrant une alternative efficace à la voiture individuelle (**co-voiturage, taxi collectif...**)

➤ Appuyer territoire sur de **collaborer, de** notamment en numérique du



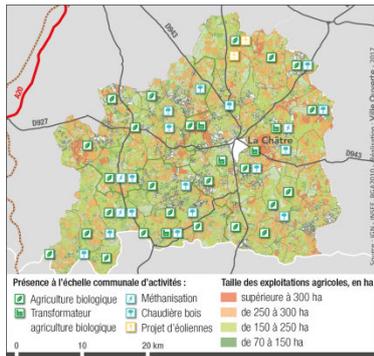
le développement de **nouvelles façons de consommer et de travailler**, s'appuyant sur la couverture territoire.

## Synthèse du Diagnostic

### Un positionnement économique à (re)définir

- Réorganiser les zones d'activités économiques à l'échelle du Pays pour structurer des **pôles compétitifs** et attractifs.
- Encourager le **maintien des secteurs traditionnels locaux**.
- **Diversifier** les secteurs d'activités.

### L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

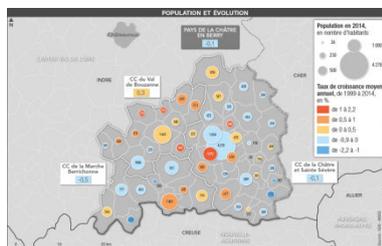


### Un territoire rural, à forte vocation agricole, à pérenniser

- Susciter le **renouvellement générationnel** des exploitants.
- Permettre le maintien, le développement et l'installation des **entreprises agricoles**.
- Diversifier la filière de transformation et **créer ainsi de la valeur ajoutée** sur le territoire
- Permettre la mise en œuvre des **projets énergétiques** sur le territoire en lien avec l'agriculture (bois énergie, méthanisation, etc.).

### Des potentiels économiques à faire émerger

- Encourager le **développement des filières innovantes** et valoriser les potentiels.
- Favoriser le développement de **nouveaux espaces de travail**.
- Développer le **secteur touristique** (hébergements, restauration, activités...).



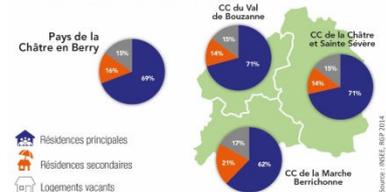
### Une démographie fragile à relancer

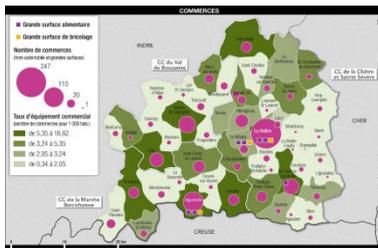
- Relancer la **dynamique démographique**, pour favoriser l'installation de jeunes ménages et assurer un fonctionnement cohérent de l'offre de services et d'équipements.
- Favoriser le **maintien des populations et des jeunes**, en travaillant au maintien et au développement de l'emploi local.

### Un parc de logements à moderniser et diversifier

- Poursuivre les **démarches de rénovation et modernisation** du parc de logements pour constituer une offre attractive.
- Relancer le **rythme des constructions neuves** en fonction des objectifs démographiques.
- Offrir des **possibilités de parcours résidentiel durables**, pour répondre aux demandes variées des habitants et des nouveaux arrivants.

### Répartition par type de logement en 2014



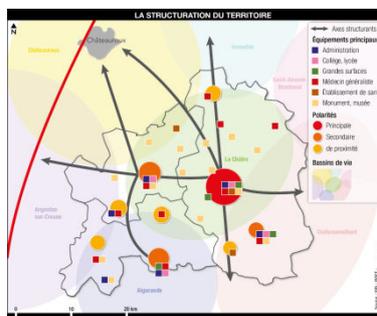


## Le commerce, une source d'emploi et de qualité de vie à préserver

- Maintenir l'offre de commerces existante.
- Favoriser leur diversification.
- Renforcer l'activité économique pour l'équilibre entre centre et périphérie.

## Des polarités à conforter pour territoire

- Moderniser et adapter l'offre
- Définir une stratégie volontariste pour
- S'appuyer sur le réseau des polarités pour équipements et commerces.



redynamiser la vie locale, en veillant à

## maintenir l'équilibre du

d'équipements  
accueillir de nouveaux médecins.  
améliorer la lisibilité et l'attractivité des

## Approche paysagère et environnementale

### Les grands paysages : une qualité des équilibres à préserver

- Conditionner les objectifs de relance démographique et économique à la **préservation du paysage, atout principal du territoire.**
- Préserver les **grands équilibres spatiaux** : lutter contre la fermeture fonds de vallée, accompagner l'évolution durable du maillage bocager, ...



des

## S'approprier le patrimoine paysager et architectural

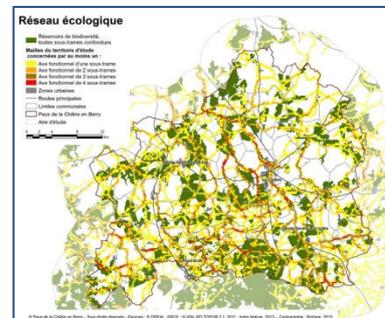
- Améliorer les **aménagements** et la **valorisation du patrimoine** constitutif de l'**identité locale**, particulièrement dans les centre-bourgs.
- Développer la **mise en valeur touristique**, en l'appuyant sur une **communication efficace** et un réseau d'infrastructures réaliste.
- Réaffirmer l'héritage de **George Sand** et l'inscrire dans une politique culturelle élargie : multiplier les « portes d'entrée » touristiques.
- Valoriser les **points de vue** et les **chemins et itinéraires de découverte**.

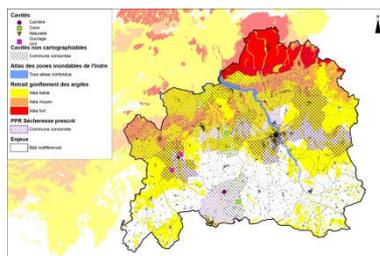
## Le paysage une composante majeure de la qualité de vie à maintenir

- Préserver l'**intégration harmonieuse du bâti dans le paysage** : limiter la dispersion de l'urbanisation, maintenir les coupures vertes structurantes, veiller à la qualité des entrées-de-ville, atténuer les formes de dégradation du paysage (friches, publicité...).
- Lutter contre la **standardisation des formes architecturales contemporaines**.

## Une biodiversité riche et sensible à protéger

- **Veiller au maintien de la forte diversité**, dans ses caractéristiques et spécificités/
- Poursuivre les réflexions de la **Trame Verte et Bleue** et le programme d'actions pluri-acteurs.
- Valoriser le levier potentiel que constitue la biodiversité pour l'**agriculture** et le **tourisme**.





### Des pressions et des risques naturels à prendre en compte

- **Appréhender les risques naturels** liés à l'aléa retrait-gonflement des argiles et aux inondations, qui risquent d'être aggravés par le **changement climatique**.
- Améliorer la **gestion de l'eau** et prendre les mesures nécessaires pour moderniser et adapter les réseaux.
- Encourager et poursuivre les démarches de production d'**énergies renouvelables**.

M. MOREAU, Président du Conseil de développement estime que le diagnostic du SCoT ne met pas en évidence les relations du territoire avec les métropoles régionales, Tours et Orléans, qui ont des obligations vis-à-vis du Pays notamment en matière d'enseignement supérieur. Il faudrait également rajouter les liens du territoire avec les métropoles des régions limitrophes, Limoges et Clermont Ferrand.

M. BALLEREAU, adjoint de Cluis s'interroge sur le développement de la fibre qui amplifie les achats en ligne contribuant ainsi à la dévitalisation des commerces de centre-ville.

Le Président remercie les intervenants pour leurs observations qui seront analysées par le bureau d'étude en vue d'affiner ce diagnostic. Sachant que le diagnostic sera amendé jusqu'à l'approbation du SCoT, il invite les élus et les membres du Conseil de développement à transmettre leurs compléments d'informations, leurs remarques et leurs amendements.

Souhaitant franchir une nouvelle étape, le Président propose au Comité syndical de **valider le Diagnostic territorial du SCoT**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** le Diagnostic territorial du SCoT sous réserve de la prise en compte des observations formulées en séance, et des modifications et compléments qu'il sera opportun d'apporter jusqu'à l'approbation du SCoT
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
  - À soumettre ce projet de diagnostic à une large concertation,
  - À poursuivre la démarche SCoT en engageant l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable),
  - À engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration du SCoT du Pays.

### Imputation budgétaire DGD 2017

Afin de rectifier l'imputation de la Dotation Générale de Décentralisation 2017, le Président propose au Comité syndical de **valider la décision modificative relative à l'imputation de la DGD 2017 au « budget annexe SCoT »** comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Virement à la section d'investissement	023	33 850 €		
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>33 850 €</b>		
Dotation Générale de Décentralisation			746	33 850 €
<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>				<b>33 850 €</b>
Intitulés des comptes	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Subv. équipement non transf. - Etat	1321	33 850 €		
<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		<b>33 850 €</b>		
Virement de la section de fonctionnement			021	33 850 €
<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>				<b>33 850 €</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** les décisions modificatives indiquées dans le tableau ci-dessus
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer les actes correspondants

### Appel à projets « SCoT ruraux 2018 »

Le Président rappelle que l'Etat a confirmé son soutien à l'élaboration du SCoT du Pays en attribuant une aide au titre de la DGD de 35 500 € en 2016 et de 33 850 € en 2017.

Souhaitant conforter le financement de l'ingénierie nécessaire à l'élaboration du SCoT du Pays de La Châtre en Berry, le Président propose au Comité syndical de **valider la candidature du Pays à l'appel à projets national « SCoT ruraux 2018 »**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la candidature du Pays au prochain appel à projets national « SCoT ruraux 2018 », qui sera déposée auprès du Préfet de l'Indre
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
  - À déposer une candidature à l'appel à projets national « SCoT ruraux 2018 »,
  - À solliciter à ce titre un soutien financier de l'Etat au titre de la DGD,
  - Et à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Dans le cadre de cet appel à projets « SCoT ruraux 2018 », le Pays sollicitera une aide de l'Etat en 2018 équivalente à celle obtenue en 2017, soit un montant de 33 850 € (DGD).

Cette aide viendra clôturer l'appui de l'Etat pour financer les dépenses liées à l'élaboration du SCoT (études et animation). La réponse de l'Etat est attendue en septembre/octobre 2018.

### 3) OPAH

Pour être en phase avec le programme « Habiter Mieux » au niveau national qui s'achève le 31/12/2017, un premier avenant a été signé avec le Préfet pour proroger l'OPAH du Pays d'octobre à fin décembre 2017.

Un deuxième avenant est prévu pour proroger l'OPAH jusqu'au 30 juin 2018 pour :

- consommer au mieux les crédits restants ;
- faire le bilan de l'OPAH qui s'achève ;
- et faire l'étude pré opérationnelle d'une 3<sup>ème</sup> OPAH (2018-2023).

Cette prorogation permettra de poursuivre le montage des dossiers durant la phase d'étude.

Cette étude pré-opérationnelle réalisée par l'animatrice sur une période de 6 mois de Janvier 2018 à Juin 2018 consistera d'une part en l'évaluation de la présente OPAH et d'autre part en l'élaboration du programme d'actions de la nouvelle OPAH.

L'engagement de la 3<sup>ème</sup> OPAH est souhaité au 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour une durée de 5 ans.

Dans le cadre de cette OPAH, il faudra constituer un fond solidaire à l'échelle du Pays destiné au traitement des dossiers « Habitat indigne et dégradé ».

Compte tenu des besoins importants en termes d'amélioration des logements identifiés sur le territoire, le Président propose au Comité syndical de **valider un accord de principe pour engager une 3<sup>ème</sup> OPAH.**

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ⇒ **DECIDE** de donner son accord de principe pour engager une nouvelle OPAH à l'échelle du territoire du Pays de La Châtre en Berry sur les bases suivantes :
  - Réalisation d'une étude en régie consistant d'une part en l'évaluation de la précédente OPAH et d'autre part en l'élaboration du programme d'actions de la nouvelle OPAH
  - Etude réalisée en régie par l'animatrice et finalisée au plus tard en juin 2018
  - Engagement de la nouvelle OPAH souhaité au plus tard le 1er juillet 2018 pour une durée de 5 ans
- ⇒ **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement d'une nouvelle OPAH et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

## **4) MAEC**

---

Le Président informe les délégués que la région Centre-Val de Loire a lancé à compter du 13/10/2017, le 4<sup>ème</sup> appel à projets agro-environnemental et climatique pour l'année 2018.

La candidature PAEC Boischaud Sud (Projet Agro-Environnemental et Climatique) qui a reçu un avis favorable du Comité de pilotage du 21 novembre 2017 sera déposée à la région et à la DRAAF le 4 décembre 2017.

Les candidatures PAEC seront sélectionnées en commission régionale de février 2018.

Si la candidature PAEC Boischaud Sud est retenue, les dossiers MAEC 2018 seront déposés par les agriculteurs avant le 15 mai 2018, date de la prochaine déclaration PAC.

Le bilan des MAE de 2011 à 2017 est le suivant : 256 agriculteurs ont souscrit une MAE permettant de préserver 8 346 ha de prairies, 322 km de haies et 733 arbres isolés.

Fort de ce succès des campagnes MAE et souhaitant conforter la dynamique engagée auprès des agriculteurs volontaires, le Président propose de **valider la candidature à l'appel à projets MAEC 2018.**

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ⇒ **APPROUVE** le projet de PAEC Boischaud Sud 2018 qui a reçu un avis favorable du Comité de pilotage du 21 novembre 2017
- ⇒ **VALIDE** le dépôt de la candidature « PAEC Boischaud Sud 2018 » auprès de la région Centre-Val de Loire et de la DRAAF Centre le 4 décembre 2017 au titre du « 4<sup>ème</sup> appel à projets agro-environnemental et climatique pour la campagne 2018 » lancé par la région Centre-Val de Loire à compter du 13 octobre 2017
- ⇒ **DELEGUE** l'animation de la campagne MAEC 2018, les diagnostics d'exploitation en 2018 et l'appui technique des exploitants engagés sur la campagne MAEC 2017 aux prestataires retenus par le Pays :
  - Animation territoriale : Association ADAR-CIVAM
  - Expertise agricole : Chambre d'agriculture de l'Indre
  - Expertise environnementale : Association Indre Nature
- ⇒ **MANDATE** le Président du Pays pour solliciter une subvention de l'Etat auprès du Ministère de l'agriculture permettant de financer l'animation de la campagne MAEC 2018
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
  - À déposer une candidature à l'appel à projets agro-environnemental et climatique 2018 ;
  - À solliciter à ce titre, tous les financements mobilisables auprès de l'Europe, de l'Etat et de la région ;
  - Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la MAEC 2018.

## **5) COT ENR**

---

Le Président rappelle que le COT ENR permettra de développer les énergies renouvelables (bois énergie, géothermie, solaire thermique) sur une période de 3 ans renouvelable une fois (6 ans) en vue de réaliser au moins 10 installations dont une en géothermie pouvant bénéficier d'un taux d'aide de 45%.

Confrontés à des problèmes avec le « conseiller en énergie partagée », les élus du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin ne souhaitent plus s'engager dans le COT ENR, aussi il convient de restreindre le périmètre à l'échelle de 2 Pays : La Châtre en Berry et Berry Saint Amandois.

M. MITATY, Maire de Crozon sur Vauvre précise que le maître d'œuvre est prêt à lancer la consultation des entreprises en vue de la construction de la chaufferie bois. La Commune de Montchevrier se trouve dans la même situation.

Les prochaines dates de dépôt de la Candidature COT ENR auprès de l'ADEME et la région :

- 20 avril 2018
- 30 septembre 2018

Compte tenu de l'avancement de ces 2 dossiers, il faudrait valider la candidature COT ENR pour un dépôt si possible le 20 avril 2018 afin que ces communes puissent ensuite déposer leur dossier de subvention, signer les marchés et engager les travaux.

Une réunion technique est prévue au Pays Berry St Amandois le 5 décembre 2017 pour :

- Etablir le calendrier prévisionnel ;
- Et Préparer l'élaboration de la candidature COT ENR.

Lors d'un prochain Comité syndical, il faudra désigner l'opérateur territorial (= Pays chef de file) et valider la Candidature COT ENR.

Compte tenu des éléments explicités ci-avant, le Président propose au Comité syndical de **valider l'élaboration d'une candidature COT ENR avec le Pays Berry St Amandois.**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ⇒ **CONFIRME** l'engagement du Pays de La Châtre en Berry dans le développement des énergies renouvelables
- ⇒ **PREND ACTE** que le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin ne souhaite plus s'engager dans un COT EnR Thermique
- ⇒ **APPROUVE** l'élaboration d'une candidature commune avec le Pays Berry Saint Amandois qui sera déposée en 2018, si possible le 20 avril et au plus tard le 30 septembre 2018
- ⇒ **APPROUVE** le principe de valider la Candidature COT EnR lors d'un prochain Comité syndical et de désigner l'opérateur territorial du COT EnR Thermique
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du COT EnR Thermique

## **6) PNR Sud Berry**

---

**Le Président rappelle les actions menées en 2017 :**

- Validation de la démarche de réflexion sur la création d'un PNR « Sud Berry » en Comité syndical du 10 avril 2017
- Plusieurs courriers adressés à la région Centre-Val de Loire pour engager une étude de faisabilité :
  - Lettre du 4 avril 2017 à M. Faucheux, Vice-Président
  - Lettre du 29 juin 2017 à M. Bonneau, Président
  - Lettre du 30 octobre 2017 à M. Bonneau sollicitant un rendez-vous pour présenter le projet PNR Sud Berry
- Dans l'attente de la réponse écrite, M. Rouillet vient de confirmer en séance du Comité syndical que la région prendrait en charge cette étude de faisabilité PNR « Sud Berry »
- Visites de 2 PNR : « Brenne » et « Livradois-Forez »
- Réunions d'information des Communes :
  - **12 réunions** organisées à l'échelle des anciens cantons sur les 2 Pays ont permis d'informer les maires et les adjoints
  - **215 élus présents** à ces réunions dont 118 sur le Pays de La Châtre en Berry : bon accueil et des échanges intéressants
  - Cette information des élus a permis de :
    - Démystifier la question de la protection environnementale en faisant bien la différence entre un « Parc national » et un « Parc Naturel Régional »
    - Clarifier les missions et le processus de création d'un PNR
    - Préciser les modalités d'organisation envisageables en prenant bien en compte les 2 Pays et leurs actions en cours
    - Rappeler les points suivants :
      - La commune décidera en fin de procédure de rentrer ou pas dans le PNR : le choix de la collectivité ne sera pas imposé
      - Le projet PNR ne créera pas de strate supplémentaire
      - Le PNR n'imposera pas de réglementations spécifiques aux acteurs du territoire (artisans, commerçants, agriculteurs...)

Les actions à mener dans les prochains mois sont les suivantes :

- Présenter le projet de PNR Sud Berry au Président de la région
- Envoyer un courrier à tous les maires pour les informer de l'avancement de la démarche
- Apporter les premiers éléments de réponse aux questions posées par les élus
- Poursuivre la concertation auprès des partenaires et acteurs locaux (chambres consulaires, associations, acteurs économiques, touristiques, culturels, sportifs ...)
- Valider les actions à mener en 2018 au prochain Comité PNR Sud Berry le 11 décembre 2017 à Chassignolles

Les informations sur le PNR Sud Berry seront prochainement mises à disposition des élus dans le cadre d'un accès au réseau intranet. Des informations plus générales pourraient être mises en ligne sur le site internet du Pays.

---

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,  
Jean-Michel DEGAY**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Degay', written in a cursive style.

**Les membres présents,**